

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2017

Le Maire ouvre la séance à 18 H 20.

Sont présents :

Mmes et MM. RAKIC, BOLZE, CAILLAUD, BECQUET, BRAVARD, VUITTENEZ, LEVIEL, ROUX, Adjoints

Mmes et MM. HENNEQUIN, DIEZ, LABEAUNE, CHATEAU, FALCE, COSTE, CHAMPION, DAHLEN, DIERICKX, BELISSANT-REYDET, BOUTEILLER-DESCHAMPS, LONGIN, GLOAGUEN, JONDOT-PAYMAL, BOUILLET, THOMAS, Conseillers Municipaux

Secrétaire : M. FAIVRE

Ont donné pouvoir : M. JACQUET à M. CHAMPION
M. CANCEL à Mme CHATEAU
Mme BIANCHI à Mme LEVIEL
Mme LAGRANGE- à Mme BOUTEILLER-
MARTINET à DESCHAMPS
Mme MONNOT à Mme RAKIC
M. TRIFFAULT-
MOREAU à Mme DIERICKX
Mme VIAL à M. FAIVRE
M. FEVRE à M. FALCE

Avant son arrivée en séance

Mme MERVILLE à Mme LONGIN

Le Maire présente à l'assemblée M. Joris Rivière qui vient d'intégrer la Direction Générale des Services en tant que Responsable des Affaires Juridiques.

Il poursuit en effectuant un bref récapitulatif des réjouissances de la journée du 3 Juillet avec l'inauguration de la Porte Marie de Bourgogne ; le vernissage de l'exposition Tourlière au musée ; la signature de la charte des climats et l'inauguration de la maison des climats, sans oublier la fête du personnel.

Il effectue également un bref rappel des événements phares de l'été avec le Festival Scène d'été, le déballage des commerçants, la guinguette organisée par le CFDB, la cérémonie du 14 juillet suivie du traditionnel feu d'artifice et pour finir le Festival Ciné - Rétro.

Le Maire explique enfin, que suite à la polémique parue dans un article du Bien Public concernant l'ouverture des centres loisirs un peu tardive, il a demandé aux services communautaires de faire une proposition d'accueil qui soit plus en adéquation avec les besoins des parents.

Alexis FAIVRE, secrétaire de la séance, prend la parole pour un bref rappel des décisions prises lors de la dernière séance.

En l'absence d'observation, le procès-verbal de la séance du 13 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

→ EXAMEN DES DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT 1 – DELEGATION AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte au Maire de sa communication relative aux décisions prises en vertu de cette disposition.

RAPPORT 2 – VALIDATION DE L'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE ET BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

(rapporteur : M. COSTE)

M. COSTE explique qu'il s'agit là d'un véritable outil de protection de notre patrimoine qui va également nous permettre d'aborder de nombreuses questions environnementales. Le Maire précise que cela va également favoriser le développement de parti paysager dans les nouveaux projets.

M. THOMAS estime qu'il est important de voir l'articulation de l'AVAP avec les dispositifs existants tels que le PLU, le PLH (qui relève de l'Agglomération), en lien avec l'Architecte des Bâtiments de France.

Cela permettra de favoriser la mise en valeur de BEAUNE mais aussi de développer des enjeux environnementaux en contenant l'extension urbaine. Il faut également voir comment trouver une conciliation entre les impératifs écologiques et la préservation du patrimoine (énergies solaires ...).

M. COSTE confirme à la demande de M. THOMAS que les pré enseignes commerciales sont par principe supprimées, sauf dérogation accordée par le Maire, et que les enseignes 4/3 ont vocation à disparaître totalement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le projet d'AVAP tel que présenté en séance.

RAPPORT 3 – DEMANDE DE CLASSEMENT DE LA VILLE EN STATION DE TOURISME

(rapporteur : Mme DIERICKX)

Mme DIERICKX explique que nous arrivons à échéance du label, et qu'il nous faut en refaire la demande maintenant.

Le Maire rappelle que le classement de la Ville de Beaune en Station de Tourisme comporte un certain nombre d'avantages qui interviennent en complément du label commune touristique et que l'Office de Tourisme doit aussi être classé catégorie I. Il évoque notamment le classement démographique pris en compte dans le calcul de la DGF, outre le nombre de débits de boissons maximal autorisés dans la ville et les autorisations temporaires pour la vente de boissons alcoolisées lors de manifestations à caractère touristique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le dossier de demande de classement de la Ville en Station de Tourisme tel que présenté en séance,
- autorise le Maire à solliciter le Président de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud afin que le dossier soit déposé en Préfecture pour instruction.

RAPPORT 4 – ADOPTION D'UNE CONVENTION-CADRE DES CLIMATS DU VIGNOBLE DE BOURGOGNE – PATRIMOINE MONDIAL

(rapporteur : Mme CAILLAUD)

Mme CAILLAUD précise que l'objectif principal de cette convention est de développer des actions sur plusieurs thèmes du plan de gestion ; à savoir la valorisation, la sauvegarde, le développement et la connaissance des climats.

Le Maire rajoute que les actions qui pourront être conduites par les collectivités dans ce cadre, seront bien évidemment définies dans la limite des capacités budgétaires et en fonction des secteurs de compétences propres à chaque collectivité concernée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- prend acte des dispositions de la Convention-cadre partenariale 2017-2019 des Climats du Vignoble de Bourgogne – Patrimoine mondial,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

RAPPORT 5 – THEATRE MUNICIPAL - ÉLABORATION DU PROGRAMME 2017-2018

(rapporteur : Mme CAILLAUD)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer les contrats de spectacles au Théâtre pour la période janvier/juin 2018, dans la limite de 65 % des sommes allouées en 2017 à la programmation théâtrale, soit 78 000 €,
- autorise le Maire à solliciter les différentes subventions susceptibles d'alléger les dépenses de la Ville et en particulier auprès du Conseil Régional qui a mis en place un dispositif d'aide aux établissements culturels qui favorisent l'accueil de compagnies régionales.

RAPPORT 6 – ORGANISATION DES JOURNEES DU PATRIMOINE - CONVENTION DE PARTENARIAT

(rapporteur : Mme CAILLAUD)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de reconduire des partenariats avec le soutien des entreprises privées locales à l'occasion de la 34^{ème} édition des Journées du Patrimoine 2017 qui auront lieu les 16 et 17 septembre 2017,
- autorise le Maire à signer les conventions à intervenir et tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

➤

RAPPORT 7 – RESTAURATION D'UNE ŒUVRE -DEMANDE DE SUBVENTION

(rapporteur : Mme CAILLAUD)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à :

- solliciter le financement auprès des organismes compétents, pour la restauration de la charte de fondation de l'Ambassade des Vins de France, objet faisant partie des collections du Musée du Vin de Bourgogne,
- signer tout document contractuel à intervenir.

RAPPORT 8 – CREATION DE TARIFS MUSEES MUNICIPAUX

(rapporteur : Mme CAILLAUD)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création de tarifs pour des articles mis en vente dans les boutiques des Musées, selon les modalités suivantes :

Article	Editeur	Tarif
Lot de 3 exemplaires du catalogue Michel Tourlière – Rétrospective	Ville de Beaune	20,00€
Lot de 3 bouchons en verre	BIVB	10,50€
Abcdaire (différents modèles)	Flammarion	3,95€

RAPPORT 9 – TARIFS SPECTACLES DE LA LANTERNE MAGIQUE BEAUNE VIBRATIONS #6

(rapporteur : Mme CAILLAUD)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- reconduit les tarifs des spectacles proposés à la Lanterne Magique, dans le cadre de la saison BEAUNE Vibrations 2017 #6, dans les conditions suivantes :
 - ✓ 8 € en tarif unique,
 - ✓ 6 € pour les adhérents des Espaces Beaunois, les scolaires (élémentaires et secondaires) et les étudiants,
- décide que la mise en place de ces tarifs se fera à compter du 1^{er} septembre 2017,
- autorise le Maire à solliciter les subventions auprès des organismes partenaires, publics et privés.

RAPPORT 10 – SCENE D'ETE « COTE COURS, COTE JARDINS »

(rapporteur : M. FALCE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer tous documents à intervenir en vue de l'organisation des animations estivales,
- autorise la Société KAYANE à organiser des promenades à dos d'ânes au Parc de la Bouzaize, dont les dates restent à définir,
- fixe le prix de la redevance d'occupation du domaine public à la charge de la Société à 10 €/jour.

RAPPORT 11 – ORGANISATION DES SERVICES

(rapporteur : Mme RAKIC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- accepte la facturation du coût des heures d'intervention des agents communautaires et du CCAS à la Ville,
- approuve la mise à jour du protocole d'accord, après avis favorable du Comité Technique du 12 juin 2017, à compter du 1^{er} juillet 2017,
- accepte de substituer une annexe à la délibération n° 16-0551 du 30 juin 2016 pour cause d'erreur matérielle de retranscription,
- décide de renouveler la convention de mise à disposition d'un agent à l'Association des Climats du Vignoble de Bourgogne.

RAPPORT 12 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA COOPERATIVE DE L'ÉCOLE MATERNELLE SAINT-EXUPÉRY

(rapporteurs : Mme RAKIC – M. GLOAGUEN)

Mme RAKIC précise que c'est un joli exemple de partenariats. Le Maire s'en félicite également, tout comme il se félicite du développement de ce type de partenariats avec les entreprises, les associations, les clubs services dans le cadre d'événements plus festifs tels que la fête des Blanches-Fleurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'accorder une aide exceptionnelle de 500 € à la Coopérative de l'Ecole maternelle Saint-Exupéry,
- note que les crédits nécessaires seront prélevés sur le reliquat existant de la ligne budgétaire destinée au soutien de la vie associative.

RAPPORT 13 – SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A L'ASSOCIATION VELO SPORT CLUB BEAUNOIS ET A L'ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE JULES FERRY

(rapporteurs : MM. VUITTENEZ- GLOAGUEN)

M. VUITTENEZ explique que le Vélo Sport Club Beaunois se porte extrêmement bien. Il a créé une team pour lutter contre la fuite de ses athlètes et une école pour les jeunes qui est particulièrement dynamique. Il se félicite en outre de la forte implication des bénévoles dans plusieurs événements de la ville, dont les 24 heures. Cette association a totalement compris les enjeux et l'importance de s'investir dans l'animation de sa ville et cette subvention est donc méritée. Enfin, depuis 5 ans, date de la fusion des deux clubs de cyclisme, les résultats sportifs n'ont cessé de progresser. Aujourd'hui, il s'agit donc du couronnement de leur succès, avec le départ de quatre jeunes beaunois en coupe du monde.

Le Maire salue le caractère exceptionnel de l'engagement de 25 bénévoles présents chaque année lors des 24 heures de Beaune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'accorder des subventions exceptionnelles aux Associations suivantes :
 - 2 400 € à l'Association VELO SPORT CLUB BEAUNOIS pour un soutien dans le cadre de la participation à des compétitions internationales,
 - 400 € à l'Association Sportive du COLLEGE JULES FERRY, pour un soutien dans le cadre d'une participation au championnat de France d'une équipe de Step.

RAPPORT 14 – RELATIONS CONTRACTUELLES ENTRE LA VILLE, LES ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES

(rapporteur : M. GLOAGUEN)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de renouveler les conventions de partenariat au profit des organismes et associations suivants :
 - Anim'actions pour l'organisation de deux mini-camps avec nuitées à EVELLE les 2, 3 et 4 août et les 9, 10 et 11 août 2017 dans le Jura,
 - Hospices Civils de BEAUNE, dans le cadre de la Vente des Vins 2017,

- décide de conclure un avenant à la convention de partenariat avec l'Association BEAUNE Aventure établie le 1^{er} février 2017, afin de modifier dans l'article 2, les dates d'une activité qui se déroulera finalement du mercredi 23 au vendredi 25 août au lieu du mardi 22 au jeudi 24 comme indiqué dans la convention,
- autorise le Maire à signer les documents contractuels à intervenir.

RAPPORT 15 – VIE ASSOCIATIVE – VALORISATION DES MOYENS APPORTES PAR LA VILLE EN 2016

(rapporteur : M. GLOAGUEN)

M. THOMAS fait remarquer qu'il manque une 3eme colonne, celle du bénévolat. Le Maire pense à faire floquer des tee-shirts « Bénévoles »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte au Maire de la présentation du bilan 2016 des avantages en nature apportés par la Ville aux Associations, dont la liste est jointe à la délibération.

RAPPORT 16 – ORGANISATION DU FORUM DES ASSOCIATIONS 2017 – CONVENTIONS DE PARTENARIAT

(rapporteur : M. GLOAGUEN)

M. THOMAS tient à saluer la date retenue cette année.

M. GLOAGUEN se réjouit en effet de sa pertinence, comme en témoigne l'enregistrement de 20% d'associations de plus que ces deux dernières années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve l'organisation de la 11^{ème} édition du Forum des Associations les 9 et 10 septembre prochains au Palais des Congrès,
- sollicite des partenariats auprès d'entreprises privées locales afin de soutenir l'organisation de cette 11^{ème} édition,
- autorise le Maire à signer les conventions ou contrats à intervenir et tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

Arrivée de Mme MERVILLE à 19h15

RAPPORT 17 – MISE A DISPOSITION PONCTUELLE DE LOCAUX MUNICIPAUX SITES DANS L'ENCEINTE DE L'ESPACE BEAUNE SAINT-JACQUES AU PROFIT DU S.P.I.P. DE LA COTE-D'OR

(rapporteur : Mme MERVILLE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les termes de la convention de mise à disposition de locaux sis dans l'enceinte de l'espace Beaune Saint-Jacques, au profit du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (S.P.I.P) de la Côte d'Or, telle que proposée,
- autorise le Maire à signer la convention avec la Directrice du S.P.I.P..

RAPPORT 18 – UNION DU COMMERCE BEAUNOIS – NOUVELLES DATES DEBALLAGES UCB – DEMANDE D'OCCUPATION GRATUITE DU DOMAINE PUBLIC

(rapporteur : M. BOLZE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- prend note du changement de dates pour le déballage d'été, ainsi que de la demande complémentaire s'agissant du déballage de fin d'été, dans les rues du centre-ville, à savoir :
 - le Déballage d'été les 7 et 8 juillet,
 - le Déballage de fin d'été les 1^{er} et 2 septembre.
- accorde la gratuité de l'occupation du domaine public au bénéfice de tous les commerçants participant à ces manifestations, aux dates proposées ci-dessus,
- note que l'intervention des agents municipaux à l'occasion de ces manifestations sera facturée dans le cadre de la grille tarifaire en vigueur.

RAPPORT 19 – ADHESION AU FICHER PARTAGE DE LA DEMANDE EN LOGEMENT A LOYER MODERE – RECONDUCTION TACITE
(rapporteur : Mme LONGIN)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les termes de la convention financière relative au fichier partagé de la demande en logement à loyer modéré,
- autorise le Maire à signer la convention avec l'AREHA Est, structure en charge de l'animation de ce fichier partagé, étant précisé que les crédits correspondants, soit 5 000 € pour l'année 2017, ont été inscrits au vote du budget primitif 2017.

RAPPORT 20 – PLAN D'AMENAGEMENT FORESTIER 2015-2029 - PROGRAMME DE TRAVAUX ANNUEL 2017
(rapporteur : Mme BELISSANT-REYDET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le programme de travaux annuel dans la forêt communale proposé par l'ONF,
- prend note que des travaux d'abattage sélectifs devront être entrepris, afin de préserver la population de pins, touchés par une attaque virulente en 2016 de champignons Sphaeropsis sapinea,
- valide les coupes de bois ayant été réalisées en 2016.

RAPPORT 21 – DEMOLITION DE 14 LOGEMENTS PAR ORVITIS – RUE DE LA MOTTE A GIGNY
(rapporteur : M. BECQUET)

Le Maire insiste sur le fait que ce beau dossier a permis une véritable requalification des logements. Tous les habitants ont bien sûr été relogés. Il restera désormais le quartier des Prévollés à repenser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de démolition de 14 logements sociaux sis rue de la Motte à GIGNY présenté par ORVITIS, sous la double condition que les locataires soient relogés et que de nouveaux logements soient construits en compensation par le bailleur afin de conserver une part de logements sociaux importante sur le territoire communal.

RAPPORT 22 – REVISION DU PLU – DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE -PADD-
(rapporteur : M. BECQUET)

M. BECQUET réalise une synthèse du rapport en rappelant les principaux axes et objectifs du PLU qui sont définis ainsi :

Axe 1 : Beaune une ville dynamique,
Axe 2 : Un cadre de vie de qualité pour une commune valorisée,
Axe 3 : Beaune, un territoire durable.

M. BECQUET explique que la prochaine étape est d'acter toutes ces informations en réunion publique, avant d'attaquer la phase réglementaire.

M. THOMAS est d'accord avec les axes généraux, mais attire l'attention sur le projet multimodal de la gare et la nécessité de limiter la place de la voiture en ville. Concernant les logements, il serait bon d'insister sur le problème des logements vacants, de réduire les pollutions phytosanitaires et pour finir de protéger les terres agricoles à proximité de la ville et ainsi de permettre une filière courte, synonyme de qualité, de fraîcheur, et d'emploi.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, prend acte du Projet d'Aménagement et de Développement Durable -PADD- présenté.

RAPPORT 23 – ZAC PORTE DE BEAUNE – CESSIONS DE TERRAINS (rapporteur : M. CHAMPION)

M. CHAMPION informe que ces dossiers ont reçu l'aval de l'agglomération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- prend acte de la décision du Bureau Communautaire en date du 15 juin 2017 et par lequel ce dernier a approuvé les transactions proposées par la Ville ci-dessous énumérées et pour lesquelles le Conseil Municipal émet un avis favorable :
 - nouvelle cession d'une emprise complémentaire d'environ 4 821 m² au profit de la Maison BICHOT, ou à toute autre société qui s'y substituerait, dans les mêmes conditions que la vente initiale, moyennant la valeur vénale de 38 € HT le m²,
 - en conséquence modification des surfaces cédées par décision du 15 décembre 2016 à la Société LUX PRESS HOTEL, ou à toute autre société qui s'y substituerait,
 - cession à M. Stéphane GUIDOT, ou à toute autre société qui s'y substituerait, du lot n° 28 de 2 547 m² au prix de 38 € HT le m²,
 - cession à la Société R-tech Œnologie, ou à toute autre société qui s'y substituerait, du lot n° 27 de 2 094 m² au prix de 38 € HT le m².
- autorise le Maire à signer tous les documents à intervenir.

RAPPORT 24 – TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE – ACTUALISATION DES TARIFS MAXIMAUX APPLICABLES EN 2018 (rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs applicables au 1er janvier 2017 en matière de Taxe Locale sur la Publicité Extérieure dans les conditions présentées et reprises dans la délibération.

RAPPORT 25 – CREATION DE TARIF (rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- donne un avis favorable à l'occupation de terrains communaux jouxtant le Palais des Congrès, par la Société JDL Events, organisatrice du salon international de levage, les 20, 21 et 22 septembre prochain au Palais des Congrès, le site de ce dernier étant trop exigu pour accueillir l'ensemble des prestations de ce salon,

➤ décide de facturer cette mise à disposition à hauteur de 2 500 € HT.

RAPPORT 26 – BILAN DES OPERATIONS IMMOBILIERES

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte au Maire du bilan des opérations immobilières réalisées ou engagées pour l'exercice 2016.

RAPPORT 27 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2016 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)

(rapporteur : M. CHAMPION)

M. CHAMPION rappelle l'importance de ce dossier qui reflète le résultat comptable des réalisations de notre collectivité.

Avant de quitter la salle, le Maire tient à rappeler quelques éléments importants :

Concernant les dépenses de fonctionnement, le Maire constate qu'elles ont diminué de 8% en 2016, en raison notamment des transferts de personnel à l'Agglomération, de baisse des charges de locations, de la masse salariale qui évolue de -6,8% et de la baisse de l'intérêt de la dette de 65 000 €.

S'agissant des recettes de fonctionnement, il poursuit en soulignant qu'elles ont diminué de 7% en 2016, soit près de 2M€. La Ville de BEAUNE dispose de taux de fiscalité extrêmement stables et nettement inférieurs à la moyenne de la strate démographique. La variation, qui est constatée en 2016, est particulièrement liée à la baisse des dotations de l'Etat.

En effet, en 2015, la dotation forfaitaire de l'Etat s'élevait à 4,2 M€ et s'établit pour 2016 à 3,4 M€. Mécaniquement, cela se répercute sur la Dotation Globale de Fonctionnement qui passe de 4,05 M€ en 2015 à 3,4 M€ en 2016 soit une baisse de 650 000 €, représentant environ une baisse de -16%.

Malgré cela, l'encours de la dette au 31 décembre 2016 est de 25 M€. Ce qui correspond à un remboursement intégral de la dette contractée en 7 ans.

En matière de dépenses d'investissement, le taux de réalisation des travaux en 2016 s'élève à 64%, en léger recul par rapport à 2015 (71%). Cinq opérations ont concentré, à elles seules, la moitié des crédits d'équipement :

- Le Contournement de Beaune : 598 623€
- Le lieu de mémoire du camp américain : 313 223€
- Les travaux de la rue du Docteur Tassin : 163 838€
- Le parking et le chemin des Ares Cautains : 148 176€
- Le mail piéton des Blanches Fleurs : 130 973€

Le Maire explique ensuite que les deux années à venir vont également connaître des réalisations considérables, avec la terminaison de la voie de contournement et la cité des vins.

Enfin il se félicite de constater que ce budget permet de dégager un excédent de fonctionnement de 2,8 M€, lequel est supérieur à celui dégagé en 2015 (2,1 M€). Il s'agit donc d'un très bon compte administratif, même s'il constate que les marges de manœuvre sont de plus en plus étroites.

Il conclut en expliquant que si la Ville de BEAUNE avait dû compenser la perte de dotations de l'Etat, les impôts auraient augmenté de 48%.

M. THOMAS constate qu'il y a deux lectures possibles. Celle d'une bonne gestion, comme l'exprime la majorité municipale. La seconde lecture possible étant de constater qu'il s'agit d'une bonne exécution, mais d'un budget que l'opposition n'a pas voté.

Il estime qu'au fil des ans, apparaît une baisse sensible des marges de manœuvre, car les excédents sont de moins en moins importants, reconnaissant le contexte de baisse des dotations de l'état et d'une économie morose. Il déplore que la baisse de la DGF se soit considérablement accentuée ces deux dernières années et s'interroge sur son évolution future avec le nouveau gouvernement.

Concernant l'investissement cette année a été marquée par une baisse : de 8.9 millions à 5.3 millions.

Il déplore que les besoins de la population ne soient pas suffisamment satisfaits et souhaite donner ses orientations : réhabilitation de l'école de musique, rénovation du théâtre de verdure, requalification de la piscine, accompagnement à la transition énergétique.

Pour le fonctionnement il note une baisse importante des dépenses qui semblent correspondre à des transferts vers l'Agglomération ou s'expliquer notamment par la baisse des tarifs du gaz.

L'endettement est en baisse puisqu'il n'y a pas eu de récent emprunt, mais M. THOMAS veut attirer l'attention sur la structuration de certains d'entre eux, désireux d'une politique moins chaotique et d'une programmation plus claire pluriannuelle.

Mme JONDOT-PAYMAL prend à son tour la parole, et retient deux points positifs :

1. L'orientation marquée vers la baisse des dépenses et la mutualisation des coûts.
2. La confirmation en 2016 d'une volonté de désendetter la ville.

En revanche, Mme JONDOT émet quelques suggestions qui permettraient de mieux analyser les opérations budgétaires.

Même si les délais sont respectés, les 5 jours règlementaires ne sont pas suffisants pour discuter avec les services ou M. CHAMPION et construire ensuite une analyse complète. Elle déplore en outre que la Commission Finances se soit réunie en même temps que les commissions communautaires.

Mme JONDOT estime qu'il manquait des informations dans les documents remis. Ainsi le tableau de l'état de la dette lui semble incomplet. Il est donc impossible d'estimer la charge annuelle de remboursement pour les années à venir.

Concernant la ZAC « Porte de Beaune » comment interpréter l'écart entre les annonces et les cessions effectivement comptabilisées. Pour ce qui est de l'aérodrome, l'avenir semble bien différent des projets annoncés et Mme JONDOT s'inquiète également de la disparition d'une entreprise historique de cette plateforme : l'entreprise JODEL.

Enfin, s'agissant du Palais des Congrès, Mme JONDOT espère que la recapitalisation de 2015 a permis l'assainissement de la structure.

Mme JONDOT-PAYMAL conclut qu'il faudrait tous les éléments jusqu'aux factures et du temps pour travailler en amont, ce qui se pratique en général dans toute société admettant une transparence totale de sa comptabilité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 34 voix pour et 1 abstention, approuve les Comptes de gestion 2016, Budget Principal et Budgets Annexes du Camping, de la ZAC Porte de BEAUNE, de la SPL BEAUNE Congrès et de la ZAC de l'Aérodrome présenté par le Comptable Public.

RAPPORT 28 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 (BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES)

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Maire ayant quitté la salle des délibérations en laissant la présidence à Mme RAKIC, Premier Adjoint,

Le Conseil Municipal, par 31 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, approuve les résultats du Compte Administratif 2016 présenté par M. CHAMPION.

Le Maire, de retour dans la salle des délibérations, reprend la présidence et laisse la parole à M. CHAMPION qui présente les deux derniers rapports.

RAPPORT 29 – REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS 2016

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, par 32 voix pour et 3 abstentions, approuve la reprise et l'affectation des résultats 2016, dont le détail est joint en annexe à la délibération prise à cet effet.

RAPPORT 30 – DECISION MODIFICATIVE – MOIS DE MAI - JUIN 2017

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, par 32 voix pour et 3 abstentions, autorise le Maire à faire procéder à la régularisation d'opérations comptables décrites dans la délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil est levée à 20h20.

Le Secrétaire de Séance

Alexis FAIVRE